

Résumé d'évaluation

Programme de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal (3PRD)

Pays : **Sénégal**

Secteur : **Agriculture**

Évaluateur : Hydroconseil (Florence Malerbe, Thomas Hertzog, Tamsir Mbaye, Rémi Legendre et Bruno Valfrey)

Date de l'évaluation : Septembre 2023

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CSN1250

Montant : 13,3 millions €

Taux de décaissement : 124%

Signature de la convention

de financement : 16 février 2010

Date d'achèvement : Septembre 2019

Durée : 10 ans



Contexte

Le Programme de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal (3PRD) marque le début du réengagement de l'AFD dans les projets d'irrigation de grande ampleur dans la mouvance internationale qui a suivi les années d'émeutes de la faim. Il s'inscrit dans la stratégie du Sénégal pour le développement agricole formulée dans la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA).

Le projet cherche également une voie alternative entre le modèle promu par la Banque mondiale (basé sur l'installation de grands privés) et les projets AFD (plutôt centrés sur les petites exploitations familiales) afin d'appuyer l'émergence d'agri-entrepreneurs.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal (SAED). Le projet a été mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet au sein de la SAED.

Les principaux travaux d'infrastructures ont été réalisés par les entreprises Eiffage Sénégal et RC CONSTRUCOES et SAHE pour la fourniture des équipements de pompage. Des partenariats ont été mis en place entre la SAED et les sociétés d'aménagement françaises (BRL, CACG et SCP), avec la recherche (UGB, IRD-CIRAD-ISRA) et entre les Comités de Gestion et d'Economie Rurale (CGER) et CER France.

Objectifs

Lancé en 2010, le 3PRD avait pour objectif de développer la production rizicole dans le delta du fleuve Sénégal en testant un modèle de partenariat « public-privé » (contribution financière des attributaires de parcelles à l'aménagement). Le projet a établi un modèle de mise en valeur innovant à la fois dans les infrastructures (alimentation des parcelles par des pompes individuelles à partir des canaux principaux) et dans la structure foncière (établissement d'exploitations de 5, 10, 25, 50 et 100 ha).

Réalisations attendues

- Aménagement de 2 500 ha bruts de périmètre rizicole
- Taux d'intensification de 1,7 et production annuelle de 20 000 t de paddy
- Installation de différents types d'exploitations agricoles (exploitations familiales, entrepreneurs, locaux, entreprises) sur de lots de 5, 10, 25, 50 et 100 ha
- Mobilisation de financements privés (attributaires) pour les aménagements terminaux du périmètre
- Renforcement des capacités de la SAED
- Capitalisation sur les dimensions innovantes du projet

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet répondait à un besoin de développement des superficies en riz pour l'augmentation de la production nationale. Les attentes en termes de taille des lots (5, 10, 25, 50 et 100 ha) n'avaient pas été bien évaluées, les plus grands lots n'ayant pas trouvé preneurs.

Cohérence

Le projet était cohérent avec la stratégie de l'AFD au Sénégal et avec la stratégie nationale. Le projet et ses réalisations s'inscrivaient globalement dans les objectifs des lettres de mission de la SAED.

Efficacité

Le projet constitué de lots de 5, 10, 25 et 50 ha a permis d'aménager 2 100 ha (SAU) de périmètre rizicole selon un schéma technique innovant dans la vallée du fleuve Sénégal. Il a abouti à l'installation de plus d'exploitants que prévu en convertissant certains lots de grande taille (100 ha) qui n'avaient pas trouvé preneur.

Le niveau de contribution financière des attributaires a été faible.

Efficience

Le plan de financement du projet a été fortement modifié du fait d'une contribution financière des attributaires plus faible que prévue et de coûts de travaux sous-estimés lors des études techniques. L'AFD a été amenée à mobiliser 3,3 millions d'euros supplémentaires du projet APEFAM2 pour assurer la finalisation des travaux.

Impact

Les objectifs de production totale et d'intensification culturale sont partiellement atteints (75% de l'objectif de taux d'intensification et 83% de celui de production annuelle de paddy entre 2017 et 2022). L'impact sur le revenu des agriculteurs et les conditions de vie des populations ne peut être mesuré faute de données (pas de situation de référence ni de suivi d'indicateurs objectivement vérifiables) mais les bénéficiaires rencontrés portent une appréciation globalement positive sur le projet.

Viabilité/durabilité

La durabilité technique peut être questionnée compte tenu des limites du schéma de gestion du périmètre : redevance d'irrigation insuffisante, manque de moyens du Comité de gestion 3PRD, interventions insuffisantes de la SAED et moyens réduits d'une partie des attributaires pour supporter les coûts d'exploitation et de maintenance (la révision de la redevance avec étude de la capacité à payer fait partie des recommandations de l'évaluation). La durabilité institutionnelle dépendra des moyens qui seront donnés aux différentes institutions impliquées à l'avenir. Le schéma foncier recherché, placé sous la responsabilité de la commune, est mis à mal par le développement du faire-valoir indirect pourtant interdit par la Charte du domaine irrigué de la Vallée du fleuve Sénégal et par le contrat tripartite 3PRD.

Conclusions et enseignements

Le projet 3PRD propose des innovations intéressantes sur différents aspects :

- Infrastructures permettant l'autonomie des exploitants (pompage individuel dans les canaux) ;
- Création et cohabitation d'exploitations agricoles de différentes natures (exploitations familiales, petits entrepreneurs agricoles, et entreprises ;
- Sélection des attributaires (appel d'offres, critères de sélection et comité de sélection multi-acteurs) ;
- Contrats tripartites SAED, commune et attributaire, adossé à un cahier des charges de mise en valeur ;
- Mobilisation de fonds privés par la contribution des attributaires aux coûts d'aménagement.

Malgré un certain niveau de satisfaction des attributaires (plus prononcé chez les attributaires de grands lots), les résultats du projet sont mitigés : les objectifs d'intensification agricole et de production totale sont partiellement atteints, le taux de financement privé est faible (estimé à 7% du montant total des travaux, y compris les infrastructures structurantes) et le contrat tripartite n'est respecté par aucune des parties. La gestion des infrastructures hydroagricoles a été transférée à un comité ad hoc composé d'exploitants élus mais dont les moyens sont insuffisants pour assumer toutes ses responsabilités. La redevance perçue ne permet pas de couvrir les coûts de maintenance des ouvrages. La mise en valeur agricole reste contrainte par la qualité des sols, l'insuffisance d'équipements de récolte et les difficultés d'accès au crédit bancaire. La filière riz a bénéficié d'appuis du projet mais reste encore peu structurée, basée sur des pratiques informelles ou un mode de contractualisation n'offrant pas toutes les garanties aux parties prenantes.

La majeure partie des innovations expérimentées dans le cadre du 3PRD n'a pas encore été reprise dans d'autres projets bien qu'une partie ait inspiré le programme DELTA. Une analyse détaillée de la performance des exploitations, en relation avec leur structure foncière et le type d'attributaire, est nécessaire. Un retour d'expériences sur la gestion du périmètre et sa mise en valeur après plusieurs années de fonctionnement devrait également être fait afin de définir et mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir la performance et la durabilité du périmètre.